

CLUB DES PARTENAIRES

M

MAILLON

THÉÂTRE DE STRASBOURG
SCÈNE EUROPÉENNE

« LA CULTURE, LA SOLIDARITÉ,
L'ENVIRONNEMENT SONT,
AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LÉGALES,
AU CŒUR DE LA RELATION ENTRE
L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ.
NOUS DÉFENDONS L'IDÉE D'UNE
PERFORMANCE GLOBALE. »

THOMAS CHAUDRON ET DIDIER LIVIO
PRÉSIDENT ET ANCIEN PRÉSIDENT DU CENTRE
DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

MAILLON, THÉÂTRE DE STRASBOURG –
SCÈNE EUROPÉENNE, EST SUBVENTIONNÉ
PAR LA VILLE DE STRASBOURG
ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG,
LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION –
DRAC GRAND EST ET LA RÉGION GRAND EST.

Strasbourg.eu
eurométropole



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE

5
connaissez-vous
le Maillon ?

7
son organisation,
ses moyens

8
un projet durable
et structurant

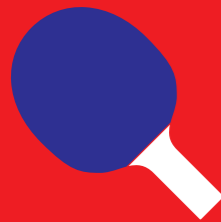
10
le spectacle vivant,
« matière première »
du Maillon

12
POURQUOI
REJOINDRE
LE CLUB ?

14
MÉGÈNE
OU PARRAIN ?

16
QUEL RETOUR SUR
INVESTISSEMENT ?

18
des procédures
juridiques,
fiscales
et comptables
simples
et sécurisées



VOTRE INTERLOCUTEUR

Thierry Baechtel
thierry.baechtel@maillon.eu
+33 (0)3 88 27 61 71

25

À

30

SPECTACLES
PAR SAISON

40

ANS

D'EXISTENCE

90

À

100 %

DE REMPLISSAGE
DES SALLES

100

LEVERS DE RIDEAU

PAR SAISON

35 000

À

40 000

SPECTATEURS

TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

DONNÉES MOYENNES
SUR PLUSIEURS SAISONS
SOURCE: RAPPORTS
D'ACTIVITÉS DU MAILLON

connaissez-vous le Maillon ?

une place particulière

Perçu aujourd'hui comme une scène inventive qui met l'accent sur l'interdisciplinarité et le renouvellement des formes, toujours en étroite relation avec le public, le Maillon occupe une place particulière dans le paysage des arts vivants. En quarante années d'existence, des centaines de propositions artistiques nationales et internationales, dans les disciplines du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque et musique) ont en effet été portées, avec audace, par le Maillon. Ceci a fondé sa réputation et son rayonnement au niveau régional, national et européen.

un projet artistique et culturel renouvelé

Barbara Engelhardt dirige le Maillon depuis septembre 2017. S'inscrivant dans la continuité de ce qui fait l'originalité des actions menées par le Maillon, elle propose un projet conçu au travers d'une ligne artistique forte. Les principales lignes directrices de ce projet « en prise avec le monde » :

- réaffirmer le Maillon comme scène européenne clairement identifiée et accroître sa visibilité ;
- fédérer des artistes autour d'une programmation ouverte aux multiples formes d'écritures scéniques contemporaines ;
- faire du Maillon un espace de création et de production ;
- développer la diversification du public et l'action culturelle ;
- renouveler les modèles de collaboration à travers des réseaux nationaux et internationaux, et en partenariat avec les acteurs de la ville et de la région ;

— faire du nouveau théâtre un atout culturel et un lieu de rencontres dans un nouvel élan d'urbanisme à Strasbourg, en lien avec le futur quartier d'affaires Archipel.

déjà une longue histoire

Le Maillon ouvre en 1978 dans le nouveau quartier de HautePierre. Il se positionne rapidement comme un véritable lieu de spectacle vivant, pour devenir « le maillon d'une chaîne culturelle impliquant toute la ville » (Germain Muller). D'emblée la fréquentation du théâtre est importante. Il se positionne d'une part sur le soutien à l'émergence (festival Turbulences, puis festival Premières) qui permet de découvrir certaines grandes figures actuelles du théâtre français et européen, d'autre part au croisement des disciplines des arts de la scène et au cœur de la création contemporaine. Investissant largement le secteur international (la majorité des spectacles invités sont étrangers), il développe aujourd'hui ses projets sur l'axe rhénan (France, Allemagne, Suisse).

En 1999, la salle de HautePierre se révèle finalement inapte à l'accueil des artistes et du public : le Maillon se voit ainsi contraint de déménager pour s'installer dans le quartier du Wacken.

un nouveau théâtre au sein d'un quartier en devenir

Depuis la définition du programme d'architecture en 2012, l'équipe du théâtre est investie aux côtés des services de la Ville sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment, pensé comme une extension naturelle de la fonction et de l'identité du Maillon. Son principe architectural est ainsi développé en adéquation avec cette identité et prend en compte la rencontre et le croisement de tous les usagers.

Signé par le cabinet LAN, le bâtiment du nouveau Maillon est un édifice représentatif de l'architecture contemporaine.

le nouveau bâtiment du Maillon

1 salle modulable de
700 PLACES

avec 1 scène de
45 X 24 M

1 deuxième salle modulable de
250 PLACES

1 hall de convivialité de
700 M²
avec bar et petite restauration

surface totale
5 500 M²

1 salle polyvalente
(échauffements, conférences,
ateliers artistiques...)

son organisation, ses moyens

une structure juridique

Le Maillon est, depuis 1989, une association de droit local autonome dans son fonctionnement, gérée par un Conseil d'administration et un Bureau qui se réunissent plusieurs fois par an.

En 2018, le Conseil d'administration du Maillon est composé de :
— **membres actifs** issus de la société civile (avocat, professeur d'université, chef d'entreprise, expert-comptable, directeur de la communication, économiste...);
— **membres de droit**: Premier adjoint au Maire de la Ville de Strasbourg, une élue de l'Eurométropole ainsi que le président de l'association des spectateurs du Maillon;
— **membres invités aux assemblées**: la Directrice régionale des affaires culturelles, le Vice-président culture de la Région Grand Est, ainsi que la Directrice des affaires culturelles de la Ville et de l'Eurométropole.

L'association gestionnaire est inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg sous le volume n°58, Folio n°89. Ses statuts en vigueur datent du 21 octobre 2015. Son siège social a été transféré il y a six ans dans le quartier du Wacken. Ses activités, réputées être d'intérêt général, sont assujetties aux impôts commerciaux et sont contrôlées par un expert-comptable et un commissaire aux comptes.

une équipe professionnelle

Une équipe professionnelle composée de **24 employés permanents** œuvre au sein de plusieurs services : direction, administration et comptabilité, relations avec le public, communication, relations presse, technique et entretien, billetterie, bar et restauration. Elle est soutenue par du personnel intermittent qui intervient auprès des équipes techniques, d'accueil et de bar.

des moyens d'action

Le Maillon est doté d'un budget moyen de 3,2 à 3,4 millions d'euros hors taxes, répartis entre les charges artistiques (accueil des spectacles, coproductions, résidences d'équipes d'artistes), les charges de structure (ce que l'on appelle le « théâtre en ordre de marche ») et les charges de saison (communication, action culturelle, opérations de type festival...).

S'il est reconnu pour sa programmation, il est également identifié au travers de sa communication. Véritable « image de marque » du Maillon, elle résulte d'une stratégie mûrement réfléchie, au service du projet.

un projet durable et structurant

entre les acteurs culturels

de la concurrence à la complémentarité et à l'action conjointe

Si les liens entre les différents acteurs culturels locaux étaient peu structurés il y a encore quelques années, le Maillon a veillé à s'inscrire dans une complémentarité affirmée avec ses partenaires qui tiennent donc objectivement compte des missions et des moyens de chacun. Disposant du seul grand plateau strasbourgeois, le Maillon remplit *de facto* un rôle de pivot pour ses partenaires qui ont recours à lui pour toute grande forme. Cela offre l'occasion de développer un esprit commun de service public, donc de complémentarité plutôt que de concurrence.

Cette complémentarité s'est inscrite dans des actes : un festival (Premières) organisé conjointement et pendant douze ans avec le Théâtre national de Strasbourg et le Badische Staatstheater de Karlsruhe ; un programme de danse qui s'est développé chaque saison en partie avec POLE-SUD (Centre de développement chorégraphique) et l'Opéra, favorisant ainsi le développement du public de la danse ; enfin un regroupement avec le TJP (Centre dramatique national) pour l'accueil de certains spectacles ou encore avec le Kulturbüro de la Ville d'Offenbourg ou l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Le nouveau bâtiment permettra par ailleurs de renouer avec des actions organisées conjointement avec les festivals Musica (musique contemporaine), Jazzdor et Contre-temps (musique électronique) mais aussi avec le FRAC Grand Est (Fonds régional d'art contemporain).

sur le plan social

Le Maillon est attentif à l'impact social et environnemental, interne et externe, de son activité artistique et culturelle. Cette préoccupation s'inscrit peu à peu dans sa stratégie de développement.

En interne, de nombreuses actions ont été entreprises depuis une dizaine d'années :
— management : réflexion sur le « bien-être » au travail, organisation du temps, formation, parité femme-homme ;
— écologie : soutien à la mobilité douce, achat de véhicules moins polluants, utilisation de produits écologiques et recyclés, tri des déchets, circuits d'approvisionnement courts, etc.

Au niveau externe, l'investissement du champ social passe par l'action artistique et culturelle qui se développe fortement, en partenariat avec différents opérateurs (établissements scolaires, associations d'insertion, centres sociaux-culturels...). Il s'agit d'aller à la rencontre des non-publics par de nouvelles formes d'interactions et d'interventions, en travaillant notamment sur les territoires qualifiés de « quartiers prioritaires ».

En emménageant dans de nouveaux locaux, le Maillon entrera par ailleurs dans une nouvelle étape de son histoire : conformément à son nom, il renouera avec ses origines en devenant un véritable « maillon » dans les transformations urbanistiques que connaît ce nouveau quartier. Il sera considéré non seulement comme une « plus-value culturelle » du nouveau quartier, mais également comme un élément essentiel de son identité. Lieu de rencontres et de proximité, il sera plus proche des besoins des habitants et d'une population, en journée, de résidents et de salariés (espace bar avec wifi, accueil d'associations locales, dépôt de paniers de légumes AMAP, etc.)

sur le plan économique

L'existence du Maillon a commencé dans le quartier de HautePierre et doit bientôt aboutir sur de nouveaux espaces scéniques dans celui du Wacken. Le Maillon a ainsi accompagné les développements de Strasbourg : de la construction des quartiers périphériques des années 70, à l'affirmation d'un nouveau pôle urbain et économique dans celui du Wacken, en même temps que l'instauration d'une continuité urbaine avec la ville de Kehl, voisine d'outre-Rhin.

Centre intellectuel, artistique et économique, Strasbourg possède l'ampleur, l'atmosphère et l'attraction d'une capitale, sans en subir la démesure. Quittant progressivement sa position de ville-centre pour s'engager dans une logique de développement multipolaire, elle confirme la dimension européenne prise en vingt ans. Véritable carrefour des cultures européennes, elle est désormais également capitale de la Région Grand Est.

Au sein de cette dynamique, l'action du Maillon a toujours cherché à garder une avance sur son temps : pôle culturel de la périphérie à sa naissance, il fait immédiatement partie du paysage culturel strasbourgeois puis régional, investissant de nouvelles formes, occupant de nouveaux créneaux. Il continue de le faire dans cette phase intermédiaire du développement urbain, s'appuyant sur un projet à long terme de « scène européenne » engagé depuis maintenant près de deux décennies par les directions précédentes, et réaffirmé dans le projet artistique de sa nouvelle directrice.

sur le plan politique

Le Maillon est une structure dont l'image est neutre. Ainsi qu'en disposent ses statuts : pas de revendications politiques, idéologiques ou religieuses. Seules les valeurs universelles dictent le projet du Maillon.

une inscription dans plusieurs réseaux au niveau régional, national et international

Le Maillon est inscrit dans plusieurs réseaux :
— au niveau régional, il agit en synergie avec l'Agence culturelle Grand Est, et est entré récemment dans le réseau de la Biennale de la danse Grand Est ;
— au niveau national, il s'appuie sur l'Office national de diffusion artistique qui regroupe la plupart des grandes scènes et festivals français et est membre du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (400 adhérents).
— au niveau international, il s'appuie sur des réseaux formels tel que l'IETM (International network for contemporary performing arts : 500 adhérents) et informels, fondés sur une longue expérience de coopération avec des théâtres et des festivals internationaux, dans de nombreux pays.

le spectacle vivant, « matière première » du Maillon

que faut-il entendre par spectacle vivant ?

Historiquement, le concept de spectacle vivant (qui se différencie du spectacle enregistré — cinéma et audiovisuel) a émergé au début des années 90 à l'initiative des milieux artistiques et culturels. L'objectif était de réunir sous cette appellation un ensemble de pratiques et de comportements professionnels, économiques, artistiques, sociologiques.

Il se compose de plusieurs disciplines, le théâtre, la danse, la musique, le cirque contemporain et les arts de la rue, se structure autour des deux secteurs, public et privé, et rassemble une variété d'acteurs et de lieux de représentation.

quelques indicateurs économiques...

Le secteur du spectacle vivant compte parmi les branches de l'économie de la culture. Peu souvent mis en lumière pour sa réalité économique, il témoigne pourtant d'un grand dynamisme : en 2015-2016, toutes catégories confondues, les principales structures de spectacle vivant public et privé ont totalisé près de 39 millions d'entrées (source : *Mini chiffres clés, statistiques de la culture, 2018*).

Pour les seuls départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les derniers chiffres connus donnaient pour 2002-2003, uniquement dans le secteur public, 1 600 000 spectateurs dont plus de 800 000 en agglomération strasbourgeoise (source : *Enquête Agence culturelle d'Alsace, 2004*).

Si, en France, 578 000 personnes exercent une profession culturelle au titre de leur emploi principal, 66 % d'entre elles travaillent dans le spectacle vivant et les arts visuels, dont 200 244 emplois directs pour le spectacle (Source : *Mini chiffres clés, statistiques de la culture, 2018* et *Audiens, 2016*).

268 000 associations sont actives dans le domaine culturel, dont 37 % dans le spectacle vivant.

Un secteur qui produit une valeur ajoutée de 6,9 milliards d'euros (source : *Mini chiffres clés, statistiques de la culture, 2018*).

le spectacle vivant au Maillon

À titre d'exemple, en 2016-2017 au Maillon, 46 % des représentations accueillies étaient du théâtre, 31 % du cirque, 18 % de la danse et 5 % de la musique pour 28 spectacles et 35 300 places.

Les autres actions liées à la programmation (ateliers d'éducation artistique et divers projets à destination des publics jeunes notamment) ont touché 6 300 participants. Il y avait 2 569 abonnés.

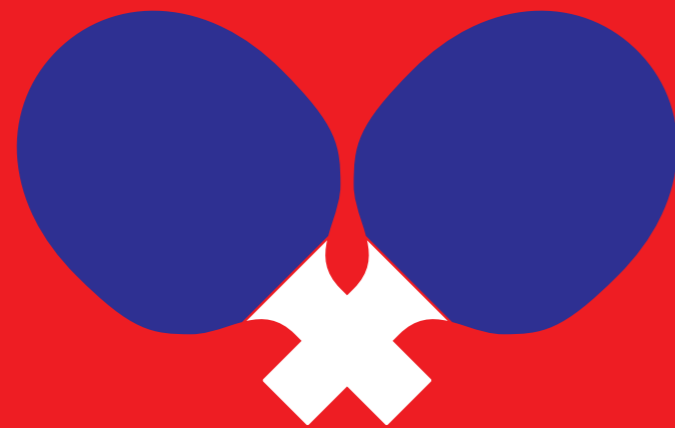
Saison marquée par une large ouverture de la programmation à un public familial et au monde scolaire, elle fut un succès. Depuis lors, les saisons s'inscrivent dans cette dynamique.

Des actions spécifiques ciblent chaque année le secteur de l'entreprise (via les comités d'entreprise, soit 17 % des abonnés), les étudiants (13,2 % des spectateurs non-abonnés), les milieux socialement défavorisés et les publics allemands (7 % du nombre total des abonnés).

Le Maillon analyse régulièrement la typologie de son public, afin d'adapter sa stratégie de médiation et de communication en fonction de ses objectifs et des priorités définies avec ses partenaires.

En étroite relation avec l'action du Maillon, une association a été créée en 2006 : Maillon+ compte en moyenne chaque année 2 500 adhérents, tous spectateurs, abonnés ou non, au Maillon. Son objectif est de soutenir et de promouvoir les activités du Maillon ainsi que celles du spectacle vivant en général. Elle organise pour cela diverses manifestations tout au long de l'année.

POURQUOI REJOINDRE LE CLUB ?



En concourant à la réalisation du projet et des actions menées par le Maillon, l'entreprise développe son image interne et/ou externe, renforce ou crée des liens, bénéficiant ainsi de réels retours sur investissement.

soutenir, au travers des actions du Maillon, son positionnement

Être aux côtés du Maillon, c'est :

- choisir d'associer l'image de l'entreprise aux concepts de créativité et d'innovation, d'audace et d'excellence ;
- accompagner l'émergence artistique au niveau national et international ;
- soutenir une politique d'ouverture et d'accessibilité à la culture au plus grand nombre des citoyens, par des actions culturelles et socio-éducatives de proximité mais aussi en favorisant des actions permettant l'accessibilité du public en situation de handicap ;
- contribuer au développement sociétal et à l'attractivité du territoire, local et régional, en complément de l'activité de développement économique de l'entreprise.

créer et développer des liens

En devenant partenaire du Maillon :


- vous créez des liens avec le réseau du secteur associatif, en particulier dans le domaine culturel : 344 000 entreprises culturelles, dont 267 000 associations et 580 000 actifs en 2013 (source : Ministère de la culture et de la communication) ;
- vous entrez dans un CLUB où vous retrouvez des partenaires portés par une curiosité artistique et une fidélité à l'ancrage territorial et international du Maillon. Ce CLUB vous procure une relation privilégiée avec le Maillon, mais aussi avec les acteurs de la région lors des temps partagés et d'opérations de relations publiques. Vous développez ainsi vos réseaux d'affaires ;
- vous dynamisez vos relations publiques, en accueillant vos invités dans un cadre prestigieux et en organisant avec nous vos réceptions sur mesure.

des retours sur investissement

Au-delà de la valeur marchande des différentes contreparties offertes par le Maillon, ce partenariat représente, en termes de plus-value, un atout indéniable dans une stratégie de communication interne et externe, et ce quel que soit le mode de partenariat privilégié (mécénat ou parrainage).

une transparence fiscale et juridique


L'ensemble des contreparties directes ou indirectes sont parfaitement identifiables et s'inscrivent dans les textes réglementant le mécénat et le parrainage. Les opérations de mécénat s'inscrivent dans un cadre fiscal avantageux, la loi dite « Aillagon » du 1^{er} août 2003.



MÉCÈNE

OU

PARRAIN ?



Deux formules sont proposées aux entreprises qui souhaitent entrer dans le CLUB : devenez mécène ou parrain.

« Si mécénat et parrainage peuvent cohabiter, chacun doit conserver sa spécificité ; on pourrait parler de territoires : au parrainage, les feux de la rampe, les publics larges ; au mécénat, les actions de fond, l'expérimentation, l'innovation. Cette ligne de partage, pas toujours aussi lisible est pourtant celle de l'esprit des lois. »
Emmanuelle Gorsse, directrice du développement de La Villette

le mécénat

« Le mécénat est avant tout un échange, une rencontre insolite entre deux mondes qui s'ignorent, ou au mieux se méconnaissent. »
Virginie Seghers, Ce qui motive les entreprises mécènes

Le mécénat est le « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature ou en compétences, et concerner des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche... Il se traduit donc par un don qui est encouragé par des dispositifs légaux et ouvre droit à une réduction d'impôts.

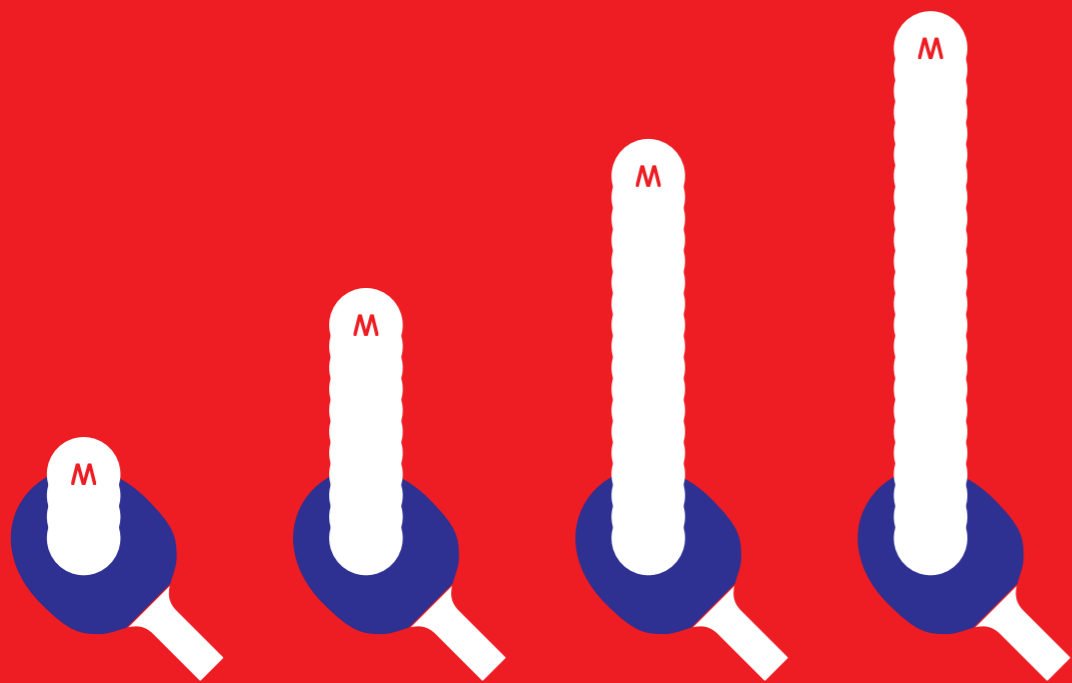
Le mécénat n'est pas un acte réservé aux très grandes entreprises : 97% des entreprises mécènes sont des TPE ou des PME. D'un acte de générosité intuitif, le mécénat peut devenir un véritable outil stratégique, cherchant à optimiser son impact sur la cause soutenue et à créer de la valeur immatérielle pour l'entreprise.

le parrainage

Le parrainage (ou sponsoring) se définit comme le « soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le parrainage suppose une mise de fonds déterminée de la part du parrain pour laquelle il attend en retour des retombées publicitaires et économiques directes. Ainsi les opérations de parrainage sont avant tout destinées à promouvoir l'image externe du parrain.

QUEL RETOUR SUR INVESTIS- SEMENT ?



Vous soutenez les actions développées par le Maillon ? Les contreparties proposées sont proportionnelles à l'accompagnement et à l'investissement de chaque partenaire.

pour dynamiser vos relations publiques

- Bénéficiez d'invitations personnelles et professionnelles ;
- bénéficiez d'invitations dans le « carré réservé » de la grande salle pour un spectacle emblématique de la saison ;
- organisez avec nous une soirée de réception sur mesure, dans un cadre de prestige, autour de l'accueil d'un spectacle ou d'un événement placé « sous l'égide » de l'entreprise (rencontre avec la direction du Maillon, discussion avec l'équipe artistique après le spectacle, cocktail avant ou après la représentation) ;
- participez à une soirée annuelle du CLUB des partenaires (en présence des entreprises partenaires, de décideurs du territoire, de la direction du Maillon). Nous vous proposerons plusieurs formats possibles ;
- louez les espaces du Maillon à tarif préférentiel : grande salle modulable de 700 places, petite salle modulable de 250 places, espace bar et petite restauration modulable.

pour valoriser et diversifier votre communication externe

- Apposez le logo de votre entreprise sur les supports de communication du Maillon ;
- mentionnez votre entreprise comme membre du CLUB dans la communication du Maillon ;
- disposez du droit d'utilisation de la mention « membre du CLUB d'entreprises du Maillon » ;
- insérez un rédactionnel de présentation du CLUB des partenaires dans la brochure de saison (bilingue) : ses membres, ses valeurs, son objectif... ;

- présentez le CLUB et votre entreprise sur le site internet du Maillon (avec un lien de connexion vers le site de votre entreprise) ;
- accueillez dans vos locaux et/ou participez à la conférence de presse de présentation de saison (environ 30 journalistes français et allemands présents).

pour accompagner votre communication interne

- Proposez à vos salariés un atelier de pratique artistique (dans vos locaux ou au Maillon), en lien avec l'accueil d'un ou de plusieurs spectacles. Ces ateliers peuvent être orientés sur un travail de développement personnel (confiance en soi, projet d'équipe, expression orale...) ;
- participez à un voyage de repérage de spectacle dans un pays européen, sur deux jours (le Maillon organise le déplacement, la visite du lieu d'accueil du spectacle, le dîner...);
- participez à des rencontres, conférences, débats, en lien avec la programmation, afin de vivre la saison du Maillon au plus près ;
- organisez avec nous des avantages exclusifs pour vos salariés, afin de favoriser leur accès à la culture et au spectacle vivant (tarifs réduits, visite guidée des coulisses du théâtre, suivi d'une répétition, du processus de création d'un spectacle, organisation d'un « parcours du spectateur »...);
- bénéficiez d'une présentation de saison en exclusivité ;
- impliquez vos salariés, développez votre culture d'entreprise au travers d'un mécénat de compétences à concevoir ensemble.

Notre équipe s'attache, avec chaque entreprise, à construire un partenariat qui corresponde à ses valeurs, ses missions et son projet.

des procédures juridiques, fiscales et comptables simples et sécurisées

mécénat: le choix de l'avantage fiscal

Principales sources réglementaires :
loi dite « Aillagon » du 1^{er} août 2003,
Article 238 bis du Code général des impôts.

Le Maillon remplit les conditions pour être éligible au régime fiscal du mécénat. Bien que non indispensable, cette éligibilité est confirmée par un rescrit fiscal.

C'est pourquoi les dépenses réalisées par le mécène, qu'elles soient en numéraire ou en nature (biens, services, compétences) ouvrent droit à une réduction d'impôt au titre de l'impôt sur les sociétés, égale à 60% du montant des sommes versées. Ceci dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. L'excédent qui n'a pas pu être déduit pourra être reporté sur les cinq années suivantes. Afin de permettre aux bénéficiaires de remercier leurs donateurs et de légitimer le mécénat au regard de l'intérêt social de l'entreprise, l'administration fiscale a admis l'existence de contreparties selon un principe de « disproportion marquée » : il est ainsi admis d'appliquer le rapport de un à quatre, c'est-à-dire que les contreparties sont « tolérées » dans la limite de 25% du montant du don.

exemple

Une entreprise effectue un don de 5 000 € pour soutenir une action portée par le Maillon. Elle peut alors bénéficier sur l'exercice correspondant d'une réduction de 3 000 € (60% du montant de son don), qui s'applique sur le montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés. Des contreparties sont possibles, mais elles ne pourront pas excéder, en valeur marchande, 1 250 €. Le « coût » restant pour l'entreprise est de 750 €.

Pour l'entreprise, le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat est la « déclaration des réductions et crédits d'impôt » n°2069-RCI-SD. Une « fiche d'aide au calcul » de cette réduction (Cerfa n° 15438*02) est mise à disposition par la Direction générale des finances publiques.

entreprise étrangère ?

Vous souhaitez devenir mécène du Maillon ? Contactez-nous et nous étudierons avec vous les avantages fiscaux auxquels vous pouvez avoir accès.

parrainage : la recette commerciale

Principales sources réglementaires :
article 39-1-7e du Code général des impôts

Destinées à promouvoir l'image externe du parrain (via son nom, sa marque), les dépenses de parrainage sont effectuées dans l'intérêt direct de l'exploitation de l'entreprise.

S'agissant d'une charge d'exploitation, elles viennent donc en déduction du résultat imposable et constituent, pour le bénéficiaire, une recette commerciale.

une convention

Le CLUB des partenaires du Maillon n'est pas pourvu de la personnalité morale. À l'entreprise qui rejoint le CLUB, le Maillon propose systématiquement un cadre juridique qui stipule les engagements des parties. Il s'agit, suivant le choix du partenaire, d'une convention de mécénat ou de parrainage.

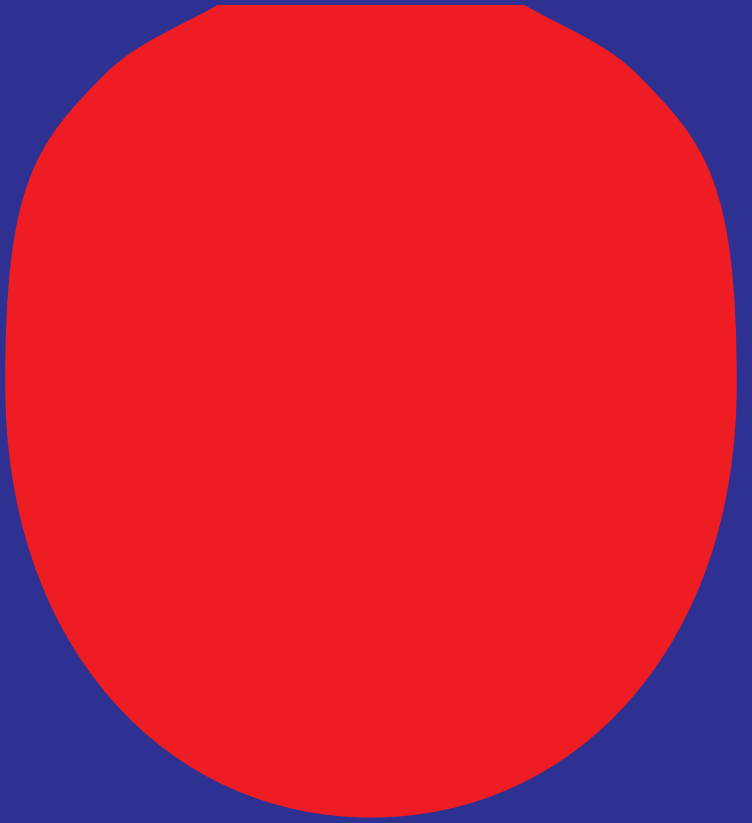
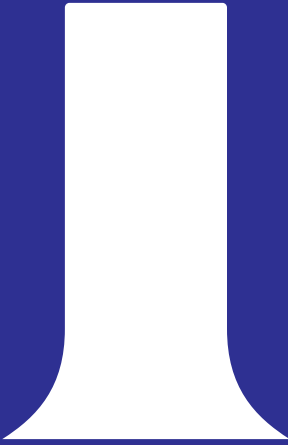
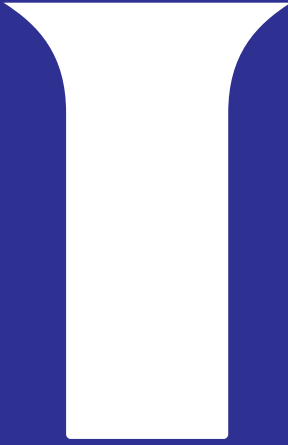
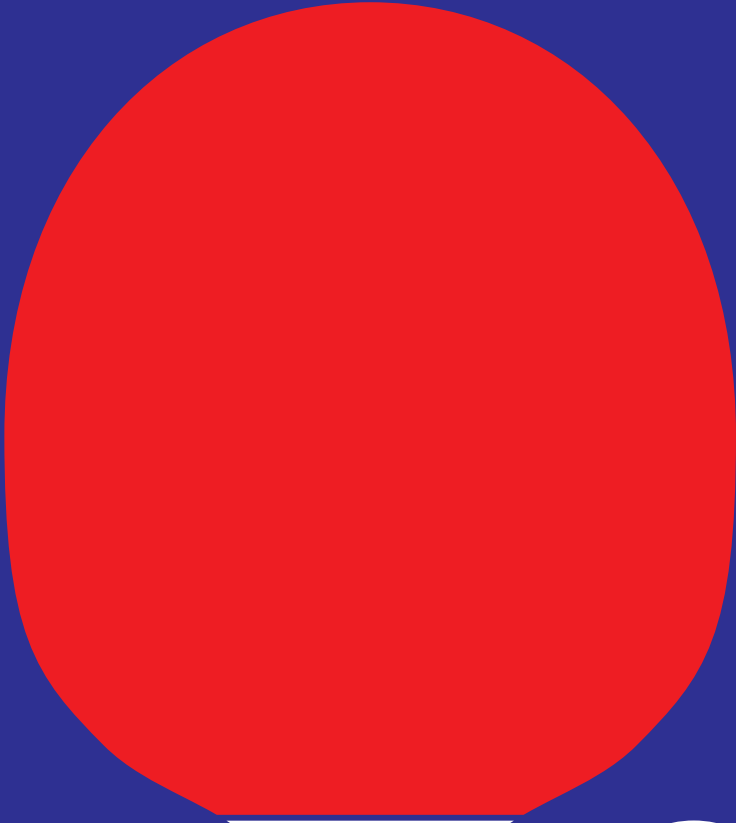
une procédure comptable

dans le cas du mécénat

Le Maillon, bénéficiaire du don, adresse au mécène une attestation de reçu de don (formulaire Cerfa n° 11580*03) sur laquelle figure notamment le montant du don, en numéraire et/ou en nature (il est alors valorisé). L'opération n'est pas assujettie à la TVA. Cette pièce sert de justificatif comptable pour l'inscription dans les comptes respectifs de l'entreprise partenaire et du Maillon.

dans le cas du parrainage

Le Maillon émet une facture (prestations publicitaires) au nom de l'entreprise car les versements reçus correspondent à des recettes commerciales. Il mentionne le montant hors taxes et la TVA (actuellement au taux de 20%). Dans le cas d'un apport en nature de la part du parrain, l'entreprise émet une facture relative à la fourniture du bien, en mentionnant la TVA. Le Maillon émet une facture d'un montant égal à celui du bien ou de la prestation fournie, en mentionnant la TVA.



MAILLON.EU